

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN DES FAMILLES MONOPARENTALES

Le statut « familles monoparentales » se décline en plusieurs axes d'actions :

1. Accès aux droits, à la santé et au logement
2. Soutien économique et à l'insertion professionnelle
3. Modes de garde et facilitation de la vie quotidienne
4. Accompagnement éducatif et parental
5. Soutien à la séparation
6. Droit au répit et bien-être familial
7. La ville comme modèle employeur

TEMPS 1 – Mise en place des actions dès septembre 2025

AXE 1 – Accès aux droits, à la santé et au logement

1. Faire un état des lieux des dispositifs existants - Créer un schéma d'action avec les partenaires concernés
2. Elargir et solidifier les partenariats avec les institutions dédiées pour faciliter l'accès aux droits
3. Création d'une carte famille monoparentales afin de bénéficier de droits, avantages et tarifs préférentiels auprès des services et réseaux municipaux, culturels et sportifs
4. Engager une discussion avec Est Ensemble pour intégrer le statut de famille monoparentale comme critère prioritaire dans le système de cotation déterminant l'accès aux logements sociaux

AXE 2 – Soutien économique et à l'insertion professionnelle

5. Retirer le montant de la pension alimentaire du calcul du quotient familial pour les parents solos

AXE 3 – Modes de garde et facilitation de la vie quotidienne

6. Engager un dialogue avec Ile-de-France Mobilité et la SNCF pour la mise en place de tarifs spécifiques
7. Renforcer le poids du critère de monoparentalité dans le système de cotation mis en place par la Ville pour faciliter l'accès des enfants des familles monoparentales dans les crèches municipales. Nouer le dialogue avec le Département pour l'inciter à aller dans le même sens pour la crèche départementale.

AXE 4 – Accompagnement éducatif et parental

8. S'assurer de l'offre en soutien psychologique pour les mineur-es et leur parent
9. Aider à la visibilité des associations et acteur-ices œuvrant pour les familles monoparentales

AXE 6 – Droit au répit et bien-être familial

10. Réfléchir à des modalités d'inscription favorisant le départ des enfants des familles monoparentales dans le cadre des séjours de vacances proposés par la Ville
11. Faciliter le lien avec le réseau de babysitter du Kiosque
12. Inciter les associations sportives et culturelles à proposer un tarif solidaire aux familles monoparentales

TEMPS 2 – Mise en œuvre des actions dès septembre 2026

AXE 1 – Accès aux droits, à la santé et au logement

1. Travailler à l'identification d'un espace d'accueil permettant de fournir et centraliser l'information sur les aides, droits et dispositifs dédiés aux familles monoparentales
2. Accompagner le développement de nouvelles formes d'habitats partagés

AXE 2 – Soutien économique et à l'insertion professionnelle

3. Développer les partenariats pour un accompagnement sur mesure pour aider les parents solos dans leur recherche d'emploi ou de formation

4. Mettre en place un *Pass activités « parents solos »* pour des activités de loisirs, de sports et culture
5. Prendre en compte le critère de monoparentalité lorsque le quotient familial sera étendu à d'autres activités et secteurs (actuellement à l'étude)

AXE 3 – Modes de garde et facilitation de la vie quotidienne

6. Aider à la création d'un réseau d'entraide entre particuliers pour faciliter les déplacements des parents solos
7. Sécuriser des locaux pour les vélos, trottinettes et poussettes en partenariat avec les bailleurs sociaux
8. Travailler au développement du dispositif de crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) et offrir des solutions de garde adaptées pendant la recherche d'emploi ou de formation

AXE 4 – Accompagnement éducatif et parental

9. Mettre en place un groupe de parole pour les familles monoparentales
10. Appuyer le développement d'un réseau d'entraide quotidienne pour les familles monoparentales (petit bricolage, garde d'enfant exceptionnelle, cuisine, épicerie solidaire, etc.) et des connexions entre les familles pour lutter contre l'isolement

AXE 5 – Soutien à la séparation

11. Accompagner les départs des femmes victimes de violences : consolider et renforcer encore notre parcours de sortie des violences
12. Aider à se meubler : inventer un partenariat avec des associations ou réseau d'échange entre particulier, afin d'aider l'installation des familles

AXE 6 – Droit au répit et bien-être familial

13. Travailler à la création d'un dispositif « Un temps pour soi », un lieu d'échanges, d'ateliers et d'accompagnement collectif, et un lieu de détente
14. Développer les animations dans les parcs, squares et jardins pour favoriser les rencontres et échanges
15. Expérimenter la garde d'enfants pendant les spectacles par des professionnel·les qualifié·es

AXE 7 – La ville comme modèle employeur

16. Initier progressivement le passage en journée pour l'entretien des locaux et bâtiments municipaux dans lesquels c'est possible

TEMPS 3 – Actions nécessitant une étude préalable approfondie avant d'envisager leur mise en œuvre

AXE 1 – Accès aux droits, à la santé et au logement

1. Etudier la création d'un parcours de santé spécifique en partenariat avec les professionnel·les de santé du territoire

AXE 4 – Accompagnement éducatif et parental

2. Evaluer la pertinence et réfléchir à un mode de garde pour les parents travaillant en horaires décalés
3. Travailler à étendre les horaires actuels des accueils périscolaires et extrascolaires

AXE 5 – Soutien à la séparation

4. Envisager la création d'une aide facultative spécifique pour un soutien lors de la séparation : aide assurance habitation, frais d'installation divers, avocat, etc.

AXE 6 – Droit au répit et bien-être familial

5. Imaginer des doubles propositions sportives ou culturelles, activités parentes et enfants simultanées

AXE 7 – La ville comme modèle employeur

6. Réfléchir un dispositif de prise en charge d'une partie des frais de garde pour les agent·es de la Ville
7. Réfléchir les organisations de travail afin de chercher à limiter autant que possible les horaires décalés